

Domaines	Appels à projets	Qui ?	Détails	Délais	En savoir plus/Postuler
Solidarité	Soutien aux associations de lutte contre la pauvreté	Associations de lutte contre la pauvreté	- 100 M€ sur 2 ans - Pour : * la promotion de services innovants favorisant l'accès de chacun à une réponse adaptée à sa situation * la modernisation des dispositifs d'accès aux biens et services essentiels encourageant l'émancipation des personnes * la modernisation/optimisation des systèmes d'information et des infrastructures des associations au service de l'accroissement de l'activité Si votre projet est de portée nationale, vous devrez le déposer au niveau national, sinon il devra être présenté au niveau régional	Jusqu'à fin juin 2021	s.42l.fr/pauvrete
	Développement de tiers-lieux dans les territoires	Associations	- 54 M€ à hauteur de 75 000 € à 150 000 € sur 3 ans - Pour le développement de 360 fabriques de territoires définies comme des tiers-lieux structurants capables d'augmenter la capacité d'action des autres tiers-lieux du territoire dans lequel ils s'inscrivent	Chaque fin de trimestre : 30 juin 2021, 30 septembre 2021, 30 décembre 2021	s.42l.fr/tiers-lieux Pour consulter le cahier des charges et déposer votre candidature : societenumerique.gouv.fr
Agriculture et alimentation	Fonds Avenir bio		- 13 M€ par an en 2021 et 2022 - Pour des investissements immatériels et matériels des acteurs s'inscrivant dans une démarche de filière pour le développement de l'offre de produits biologiques	Jusqu'au 1 ^{er} septembre 2022	s.42l.fr/avenir-bio Pour candidater : s.42l.fr/avenir-bio-candidature
	Développer l'alimentation locale et solidaire		- 30 M€ - Pour l'accès à une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale à des citoyens qui en sont éloignés : élaboration ou distribution de paniers d'alimentation, préparation et distribution de repas ou encore organisation de cuisines partagées, ou de marchés solidaires	Autour de l'été ; voir l'onglet Appel à projets « alimentation locale et solidaire » sur le site de votre préfecture	s.42l.fr/alimentation-locale-solidaire Les porteurs de projet têtes de réseaux pourront candidater à l'appel à projets national : s.42l.fr/acces-tous-national Au niveau local, le dispositif est géré par les services du préfet de département
Culture et tourisme	Quartiers culturels créatifs		- 2 M€ en 2021 et en 2022 - Pour la création ou le développement d'espaces dédiés à la culture, ayant pour objectif de fédérer et d'animer les équipements culturels (bibliothèques, médiathèques, salles de spectacles, musées, cinéma, etc.) et les commerces culturels (librairies, disquaires, galeries d'art, diffuseurs de presse) dans le but d'inciter la constitution de quartiers culturels créatifs (QCC)	Ouverture au 1 ^{er} semestre 2021	s.42l.fr/quartiers-culturels-creatifs
	Soutien des artistes et créateurs avec un programme exceptionnel de commandes artistiques		- 30 M€ - Grand plan de commandes artistiques dans toutes les disciplines, des arts visuels au spectacle vivant, en passant par la littérature, le cinéma, l'architecture et les métiers d'art	Jusqu'à mai 2022	s.42l.fr/soutien-art
	Fonds de soutien à l'émergence de projets dans le tourisme durable		Pour soutenir, via des subventions, les initiatives en matière de tourisme durable en couvrant une partie des coûts liés à l'émergence, la maturation et la réalisation des projets, individuels ou collectifs, sélectionnés en fonction de leur rapidité de concrétisation et de leur impact sur la transformation de l'industrie touristique	Jusqu'à fin 2022	s.42l.fr/tourisme-durable C'est l'Agence de la transition écologique (anciennement Ademe) qui gère le dispositif : www.ademe.fr
Sport	Transformation numérique du sport	Fédérations sportives agréées	Pour développer de nouveaux services, diversifier les ressources financières et contribuer aux enjeux environnementaux	Jusqu'à fin juin 2021	s.42l.fr/sport-numerique Les fédérations sportives proposeront à l'Agence nationale du sport un axe stratégique lié au numérique lors de l'élaboration de leur contrat de développement 2021-2024 : s.42l.fr/note-de-cadrag
	Création d'emplois pour les jeunes dans le sport	- Associations affiliées à une fédération sportive agréée - Groupements d'employeurs intervenant au bénéfice d'associations sportives	Pour renforcer l'accès des jeunes issus des formations de l'enseignement supérieur comme des formations professionnelles du ministère chargé des Sports, aux métiers du sport dans un secteur en forte tension	Jusqu'à fin juin 2021	s.42l.fr/emplois-jeunes-sport Pour un accompagnement dans la démarche, prendre contact avec le référent régional ou départemental emploi des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et des directions départementales Pour déposer la demande de subvention en ligne, c'est sur le compte asso